

# Conclusions 2018 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

## Mauritanie

En 2018, la Mauritanie a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Au cours de l'année, le gouvernement a approuvé un nouveau Code général de protection de l'enfant qui a augmenté le nombre d'activités ou emplois dangereux interdits aux enfants, accru les sanctions de manière à dissuader les infractions et décrété que l'enregistrement des naissances est un droit et un devoir. Il a également créé un Conseil national de protection de l'enfance et affecté un budget de 100 000 dollars des États-Unis à la gestion de centres sociaux pour les enfants vulnérables, dont les talibés. Malgré de nouvelles actions visant à lutter contre le travail des enfants, la Mauritanie reçoit cette évaluation parce qu'elle a continué de mettre en œuvre une politique et une pratique qui entravent les efforts d'élimination des pires formes de travail des enfants. Au cours de la période visée par le présent rapport, les services de répression n'ont pas déployé des efforts suffisants pour lutter contre l'esclavage et ses vestiges. Plus précisément, le gouvernement n'a pas engagé de poursuites ni obtenu de condamnations dans les affaires d'esclavage comme il l'aurait dû, et des rapports continuent d'indiquer que certains agents de l'État, notamment au sein de la police et du judiciaire, sont réticents à l'idée d'examiner ces affaires. En outre, depuis 2011, le gouvernement exige l'acte de mariage et le certificat de nationalité des parents biologiques pour délivrer un acte de naissance à un enfant. De ce fait, les enfants nés hors mariage et de nombreux enfants harratines ou appartenant à des groupes minoritaires ethniques subsahariens, notamment ceux qui sont descendants d'esclaves, n'ont pas pu être enregistrés à leur naissance. Les actes de naissance étant nécessaires pour s'inscrire à l'école secondaire en Mauritanie, certains enfants n'ont plus accès à l'éducation dès l'âge de 12 ans, ce qui les rend plus vulnérables aux pires formes de travail des enfants. En Mauritanie, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et la servitude sous contrat. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, en particulier dans la garde du bétail et des chèvres. Le gouvernement n'a pas fourni d'efforts suffisants pour sensibiliser le public concernant la législation anti-esclavage et faire appliquer certaines lois concernant les pires formes de travail des enfants, notamment sur l'esclavage héréditaire et la mendicité forcée. En outre, le manque de ressources financières a fortement restreint la capacité des organismes publics concernés à mettre complètement en œuvre les politiques, et les programmes sociaux visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants sont insuffisants pour s'attaquer pleinement à ce problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en Mauritanie sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les dispositions législatives	2015 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	concernant les travaux légers soient suffisamment spécifiques pour protéger les mineurs du travail des enfants.	
	Veiller à ce que le travail domestique soit inclus sur la liste des travaux dangereux.	2009 – 2018
	Veiller à ce que l'âge de fin de scolarité obligatoire soit le même que l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2018
Application	Accroître les effectifs, la formation et les ressources des organismes d'application du droit du travail et du droit pénal, notamment des tribunaux anti-esclavage, afin de bien faire respecter la législation sur le travail, surtout dans les régions reculées et dans le secteur informel.	2010 – 2018
	Renforcer le système d'inspection du travail en autorisant l'Inspection du travail à imposer des sanctions et à effectuer des inspections de routine et des inspections ciblées, plutôt qu'en se fondant uniquement sur les plaintes reçues pour mener des inspections.	2014 – 2018
	Renforcer les efforts pour que les affaires relatives aux pires formes de travail des enfants, y compris l'esclavage héréditaire et la mendicité forcée, fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires conformément à la loi.	2016 – 2018
	Publier des informations sur le nombre d'inspections du travail, d'infractions aux lois sur le travail des enfants et de sanctions imposées ainsi que sur le nombre d'enquêtes judiciaires, d'infractions constatées, de poursuites et de condamnations en rapport avec les pires formes de travail des enfants.	2011 – 2018
	Conférer une reconnaissance juridique aux organisations de la société civile qui œuvrent pour la protection des droits de l'homme de la minorité ethnique harratine et des groupes d'anciens esclaves, en particulier ceux qui aident les victimes de l'esclavage à déposer plainte, à	2017 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	enregistrer les naissances et à assurer l'accès à l'éducation, et veiller à ce que la législation ne soit pas utilisée pour entraver leur capacité de fonctionner.	
	Veiller à ce que la <i>Tadamoun</i> remplisse sa mission de dépôt de plaintes pour esclavage au nom des victimes.	2017 – 2018
	Tenir les fonctionnaires responsables d'actes présumés de corruption et de mauvaise gestion des affaires judiciaires concernant des infractions relatives aux pires formes de travail des enfants, notamment les délits d'esclavage.	2017 – 2018
	Assurer la sécurité des activistes anti-esclavagistes et la liberté de réunion et d'expression publique pacifique autour de l'esclavage, des pratiques assimilées à l'esclavage et des vestiges de l'esclavage sans interférence des autorités.	2011 – 2018
	Veiller à ce que les sanctions concernant le travail des enfants soient suffisamment sévères pour avoir un effet dissuasif.	2015 – 2018
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail soient formés au Code général de protection de l'enfant.	2018
Coordination	Veiller à ce que les organisations pertinentes de la société civile soient incluses dans le comité technique interministériel chargé d'élaborer les rapports périodiques dans le domaine des droits de l'homme.	2017 – 2018
	Veiller à la participation du ministère du Travail au Conseil national de protection de l'enfance.	2018
Politiques gouvernementales	Veiller à ce que les politiques fondamentales concernant le travail des enfants, surtout le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants, reçoivent un financement suffisant pour une mise en œuvre efficace.	2016 – 2018
	Approuver le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes.	2015 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Programmes sociaux	Renforcer les efforts visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les descendants d'anciens esclaves et les réfugiés, de recevoir une éducation en augmentant les infrastructures scolaires et le nombre des enseignants, surtout dans les zones rurales.	2011 – 2018
	Veiller à ce que tous les enfants puissent obtenir un acte de naissance afin d'améliorer leur accès à l'enseignement secondaire et de réduire leur vulnérabilité aux pires formes de travail des enfants.	2016 – 2018
	Étendre la portée des programmes visant à lutter contre le travail des enfants, y compris dans l'agriculture, la garde du bétail et le travail domestique, et contre les pires formes de travail des enfants, notamment l'esclavage héréditaire et la servitude sous contrat.	2009 – 2018
	Mettre en œuvre à l'intention des responsables publics un programme continu de sensibilisation portant sur les lois relatives à l'esclavage et aux pires formes de travail des enfants.	2012 – 2018
	Effectuer des recherches et recueillir des données sur l'esclavage afin d'informer l'élaboration de politiques et programmes efficaces d'identification et de protection des enfants à risque.	2010 – 2018
	Accroître le financement des programmes sociaux qui fournissent des services aux anciens esclaves.	2015 – 2018